



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

RENCONTRE FRANCE-SUISSE

*Le mécénat et les fondations
culturelles en France et en Suisse,
convergences et spécificités*

vendredi 12 février 2010

de 9 heures à 19 heures

**INSTITUT NATIONAL D'HISTOIRE DE L'ART
(auditorium de la Galerie Colbert)
2 rue Vivienne, 75002 Paris**

SOMMAIRE

SUISSE <i>Le mécénat culturel, cadre juridique actuel</i>	3 - 4
FRANCE <i>Le rôle de l'État dans le développement du mécénat et des fondations</i>	5 - 6
PROGRAMME DU COLLOQUE	7 - 8
FICHES DES INTERVENANTS	9 - 33
CONTACTS	34

Le mécénat culturel en Suisse : Cadre juridique actuel

En comparaison européenne, la Suisse est traditionnellement considérée comme une place favorable au mécénat. Depuis le début du 20^e siècle, la Suisse favorise l'établissement de nouvelles fondations grâce à sa législation libérale et à un traitement privilégié des fondations dans le droit fiscal. Il en est résulté qu'avec plus de 12 000 fondations d'utilité publique, la Suisse compte, en comparaison globale, une proportion de fondations supérieure à la moyenne et que leur fortune est l'une des plus élevées au monde par rapport au nombre d'habitants. Cette situation n'est pas sans effets positifs pour la société, qui bénéficie de la solidité du secteur des fondations sous forme de soutien et d'encouragement de tâches sociales importantes, mais aussi en termes d'emplois et de mandats créés par le secteur des fondations.

D'après les estimations de l'autorité fédérale des fondations, la fortune des fondations d'utilité publique se monte à un total d'environ 30 milliards de francs, dont un milliard est versé chaque année pour financer des projets.

Incidatifs fiscaux

La Suisse ne connaît pas de longue tradition dans le domaine de l'incitation fiscale en faveur de la culture en Suisse. La raison en est la diversité des systèmes d'impôts, voulue par le fédéralisme suisse (superposition de trois souverainetés fiscales de la Confédération, des cantons et communes).

A ce jour, les éléments bénéficiant au secteur culturel au niveau fédéral sont essentiellement au nombre de deux :

- dans le cadre de l'impôt sur le revenu / sur le bénéfice : l'exonération fiscale des dons en faveur d'organisations qui poursuivent des buts de service public ou d'utilité publique (voir ci-dessous) ;
- dans le cadre de la taxe sur la valeur ajoutée : l'exonération fiscale des prestations culturelles et le taux réduit pour les produits de presse et les prestations de radiodiffusion.

Les cantons connaissent d'autres instruments ; ils sont par exemple seuls à prélever des droits sur les successions et les donations. Des exonérations peuvent être prévues pour autant que le legs ou la donation bénéficie à une organisation culturelle ou d'intérêt public. La réglementation varie d'un canton à l'autre. La dation en paiement est un cas particulier, introduit récemment dans les cantons de Genève et du Jura (possibilité d'acquitter les dettes d'impôts par dation en paiement d'objets mobiliers présentant une haute valeur artistique, historique ou scientifique).

Révision du droit des fondations

La libéralisation du droit des fondations, suite à une initiative parlementaire (00.461 IPa. Schiesser), vise à inciter des personnes fortunées à financer des tâches d'utilité publique. Les modifications du code civil et de la législation fiscale fédérale apportent les nouveautés suivantes :

- obligation de désigner un organe de révision et obligation de tenir une comptabilité ;
- mesures en cas de surendettement et d'insolvabilité ;
- lorsqu'une nouvelle fondation est créée, possibilité pour le fondateur de se réserver le droit de modifier le but de la fondation ;

■ déductibilité des dons :

- possibilité de déduire, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, jusqu'à 20 % du revenu net (respectivement du bénéfice net), des versements faits en faveur de personnes morales poursuivant des buts de service public ou d'utilité publique ;
- prise en compte des versements non seulement en espèces, mais également sous la forme de prestations en nature telles que les immeubles afin d'en favoriser le don à des fondations ;
- prise en compte des versements en faveur de la Confédération, des cantons, des communes et de leurs établissements, notamment des universités.

Les nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Développements récents

En décembre 2009, le parlement a adopté une motion parlementaire (09.3344 Mo. Luginbühl), visant à maintenir l'attractivité de la Suisse pour les fondations. Cette motion aspire à faire bénéficier les fondations d'utilité publique et les fondations de famille d'une fiscalité aussi attractive que celle dont elles bénéficient dans les pays voisins. Par ailleurs, le Conseil fédéral est chargé de renforcer l'utilité publique des fondations et d'étudier l'opportunité d'une révision de la surveillance des fondations.

Dans le cadre de l'examen de cet objet, la commission compétente a déposé en octobre 2009 une autre motion (09.3971 Mo. CER-CN) qui charge le Conseil fédéral d'améliorer les bases statistiques concernant les fondations en Suisse. Celui-ci doit notamment veiller à garantir que les faits et chiffres les plus importants seront relevés annuellement et à créer un registre national, accessible en ligne, de toutes les fondations d'utilité publique présentes en Suisse.

Le mécénat, outil fondamental du développement de l'économie culturelle

Pour favoriser le développement du mécénat et des fondations, c'est-à-dire l'initiative privée en faveur d'œuvres d'intérêt général, la France dispose aujourd'hui d'une législation considérée comme l'une des plus abouties au monde. Dans l'élaboration et la mise en place de cette législation, le ministère de la Culture et de la Communication a toujours tenu un rôle de premier plan, à l'écoute des attentes de la société civile.

Le ministère est en effet présent dans les grandes étapes législatives suivantes :

- la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, qui donne pour la première fois un cadre juridique et fiscal au mécénat et aux fondations en France ;
- la loi n°90-559 du 4 juillet 1990, qui crée le statut de « fondation d'entreprise » ;
- la loi n°99-1172 du 30 décembre 1999 de finances pour 2000, qui autorise, pour la première fois, les entreprises bénéficiaires de réductions d'impôt au titre de leurs actions de mécénat à associer leur nom aux opérations qu'elles soutiennent ;
- la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, qui crée un avantage fiscal exceptionnel pour les entreprises qui participent à la sauvegarde des biens culturels reconnus trésors nationaux ;
- enfin, **la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat**, aux associations et aux fondations, qui renforce considérablement les incitations à la générosité des particuliers et à l'action des entreprises, assouplit le régime de création des fondations et **introduit des mesures particulières pour la culture**, qui seront complétées au gré des lois de finances suivantes au profit de la création et de la diffusion de l'art contemporain, du spectacle vivant, des monuments historiques privés, de la presse et de l'audiovisuel.

Plus récemment, depuis la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, **les particuliers redevables de l'ISF** bénéficient d'un avantage fiscal important pour les dons consentis à des fondations reconnues d'utilité publique et à des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistiques publics ou privés, d'intérêt général. Enfin, le « **fonds de dotation** », nouvelle génération de fondation créée par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie sur le modèle des *endowment funds* anglo-saxons, offre dorénavant aux projets et organismes d'intérêt général un nouvel outil de financement d'une souplesse sans précédent dans le droit français.

L'impulsion donnée par cette législation est considérable : moins de 2 000 en 2002, les entreprises mécènes sont aujourd'hui plus de 15 000 à utiliser, dans leurs actions de mécénat, les dispositifs fiscaux en vigueur. **L'essor des fondations**, en particulier des « fondations d'entreprises », reflète une volonté croissante d'action dans la durée. **Le mécénat en nature et le mécénat de compétences** intéressent de plus en plus d'entreprises qui y voient un excellent moyen de valoriser leurs savoir-faire et leur production dans des applications nouvelles, notamment culturelles. **Le mécénat collectif**, sous la forme d'associations ou de fondations, montre la capacité du monde économique à se mobiliser en faveur de projets publics ou privés, d'intérêt général. **L'engagement des PME-PMI**, voire de TPE, dans une démarche longtemps considérée comme l'apanage des grands groupes parisiens, témoigne d'un changement rapide des mentalités, favorisé par l'action des grandes institutions du monde économique (MEDEF, chambres de commerce et d'industrie, ordre des experts-comptables, conseil supérieur du notariat...) et l'émergence d'approches territoriales du mécénat, ancrées dans la réalité économique des régions.

Quant à la générosité des particuliers, son développement est également considérable : évalué à 1,1 Md € en 2002, le montant des dons déclarés au titre de l'impôt sur le revenu atteint aujourd'hui 1,5 Md € (sur un total évalué à plus de 2,5 Md €), tous domaines d'intérêt général confondus, les dons sur l'ISF représentant quelque 67 M€.

La culture et le patrimoine, où le mécénat d'entreprise a trouvé très tôt un terrain d'application particulièrement valorisant, occupent dans cet essor une place de tout premier plan.

Si l'apport des particuliers demeure encore relativement faible dans ce secteur (environ 5% du total des dons, non compris, toutefois, la valeur de la plupart des dons en nature, tels que les dons d'œuvres d'art aux musées), **le développement spectaculaire, à partir de 2009, des « fonds de dotation »**, à l'initiative de personnes physiques pour la moitié d'entre eux, et dont près de 20 % ont une vocation culturelle, semble inverser cette tendance.

Quant au mécénat des entreprises, **le soutien à la culture et au patrimoine représente plus de 30 % du montant total des dons en numéraire ou en nature** et se caractérise par un intérêt croissant pour les actions dites de « **mécénat croisé** » associant des démarches culturelles à des problématiques sociétales (égalité des chances, lutte contre l'exclusion, accès à la culture de publics défavorisés,...) voire environnementales. **La part, en constante évolution, du mécénat dans les budgets de bon nombre d'organismes culturels tend à en faire un élément structurant du financement de ce secteur.**

Pour en savoir plus : www.mecenat.culture.gouv.fr

PROGRAMME

09h00 – 09h20 **Arrivée des intervenants et participants**

09h20 – 09h25 **Accueil**

Mme **Antoinette Le Normand-Romain**, directrice de l'Institut national d'histoire de l'art

09h25 – 10h00 **Ouverture**

M. **Jean-Frédéric Jauslin**, directeur de l'Office fédéral de la culture

Mme **Laurence Franceschini**, directeur général des médias et des industries culturelles, ministère de la Culture et de la Communication

10h00 – 12h30 **1^e partie : La question des fondations**

10h00 – 10h30 *Panorama du développement des fondations en France et grandes tendances*

Mme **Odile de Laurens**, responsable de l'Observatoire de la Fondation de France

Mme **Béatrice de Durfort**, déléguée générale du Centre français des fondations

10h30 – 11h00 *Présentation des enjeux des fondations dédiées à la culture en Suisse, tendances marquantes et développements récents*

M. **François Geinoz**, directeur de la Fondation Limmat

11h00 – 11h30 *Un nouvel outil pour la philanthropie : le fonds de dotation*

M. **Paul de La Panouse**, château de Thoiry (Yvelines)

M. **Fabien Bouglé**, Saint-Eloy

11h30 – 12h00 *Le rôle des fondations privées en Suisse*

L'action de la Fondation Leenaards

M. **Michel-Pierre Glauser**, président de la Fondation Leenaards

La Loterie romande et son engagement pour la culture

M. **Jean-Pierre Beuret**, président de la Loterie Romande

12h00 – 12h15 **Questions de l'assistance**

12h30 – 14h00 **Cocktail-déjeuner**

Allocution de M. **Frédéric Mitterrand**, ministre de la Culture et de la Communication, dans les salons du ministère, 3 rue de Valois 75001 Paris

14h00 – 16h40 **2^e partie : Le mécénat d'entreprise**

- 14h00 – 14h30 *Les grandes évolutions du mécénat français : 2003 a ouvert la voie de la maturité*
Mme **Bénédicte Menanteau**, déléguée générale d'Admical
- 14h30 - 14h50 *Un exemple de mécénat de compétence dans le domaine du patrimoine en France : Bouygues et l'Hôtel de la Marine*
Mme **Blandine Delafon**, directrice de la communication, Bouygues SA
- 14h50 – 15h20 *Les formes du mécénat privé en Suisse : contexte, histoire, présent*
M. **Pascal Griener**, Professeur ordinaire, Institut d'histoire de l'art et de muséologie, Neuchâtel
- 15h20 - 15h40 *Le pour-cent culturel Migros : un engagement unique en Suisse*
Mme **Hedy Graber**, directrice des Affaires culturelles et sociales, Fédération des coopératives Migros
- 15h40 – 16h00 **Questions de l'assistance**
- 16h00 - 16h20 *Mécénat et égalité des chances en France*
Mme **Eléonore de Lacharrière**, déléguée générale, Fondation d'entreprise Culture & Diversité
- 16h20 - 16h40 *Les partenariats entre public et privé en Suisse: le mécénat de la fondation de la banque Julius Baer et le partenariat avec l'Office fédéral de la culture pour la promotion de l'art contemporain*
M. **Christian Zingg**, directeur de la Fondation Julius Baer

16h40 – 17h30 **3^e partie : Collections d'entreprise ou de fondation**

- 16h40 – 17h05 *Soutenir la photographie contemporaine en France : mécénat et collection*
M. **Hugues Aubry**, directeur général, Neuflyze Vie, président de la Fondation Neuflyze Vie
- 17h05 - 17h30 *Un exemple de fondation exceptionnelle en Suisse : la collection Barbier-Müller*
Mme **Monique Barbier-Müller**, Fondation Barbier-Mueller
- 17h30 – 17h40 **Questions de l'assistance**

17h40 – 18h30 **4^e partie : Action culturelle internationale et mécénat**

CulturesFrance : Réunir les entreprises
M. **Didier Vuillecot**, responsable du mécénat

Pro Helvetia : Un peu d'égoïsme culturel
M. **Pius Knüsel**, directeur de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia

18h30 – 19h00 **Clôture**

M. **François Debiesse**, directeur de BNP Paribas Wealth Management, président de la Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie individuelle

Modérateurs M. **Jérôme Kohler**, directeur, L'Initiative philanthropique
M. **Laurent Wolf**, journaliste, critique d'art, Le Temps

ACCUEIL

Mme Antoinette Le Normand-Romain

Conservateur général du patrimoine

Directeur général de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA)

Antoinette Le Normand-Romain a fait ses études à l'école du Louvre et pensionnaire à l'Académie de France à Rome (Villa Médicis) de 1974 à 1976. Après dix-sept ans passés comme conservatrice à la section des sculptures du musée d'Orsay, elle a été nommée conservatrice générale du patrimoine, responsable des sculptures au musée Rodin en 1994. En 2006, elle a été nommée directrice générale de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Elle est également administrateur de la Bibliothèque nationale de France (BNF), membre de la commission des acquisitions du musée Rodin et du Conseil artistique des musées nationaux. Spécialiste de la sculpture française du XIX^e siècle, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages.

L'Institut national d'histoire de l'art (INHA) a pour mission de développer l'activité scientifique et de contribuer à la coopération scientifique internationale dans le domaine de l'histoire de l'art et du patrimoine.

Il exerce des activités de recherche, de formation et de diffusion des connaissances.

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

2 rue Vivienne, 75002 Paris

Tél. +33 (0)1 47 03 89 00 – Fax : +33 (0)1 47 03 86 36

www.inha.fr

Ensemble pour la culture: pour une politique de partenariats

M. Jean-Frédéric Jauslin

Directeur de l'Office fédéral de la culture

Principe fédéraliste

En Suisse, pays fédéraliste d'obédience libérale, la politique culturelle obéit au principe de double subsidiarité.

- Subsidiarité des pouvoirs publics sur les initiatives privées : en Suisse, la culture a longtemps été l'affaire des privés uniquement.
- Subsidiarité de la Confédération sur les régions et les villes. La Confédération intervient dans les domaines où elle seule peut le faire.

Les dépenses publiques en faveur de la culture en Suisse s'élèvent à 2 milliards de francs par an.

- 823 millions proviennent des cantons.
- 873 millions proviennent des villes et communes
- 210 millions proviennent de l'Office fédéral de la culture (dont 34 millions de Pro Helvetia).
- 10 millions des organes du Département fédéral des affaires étrangères (y compris Présence suisse).
- 250 millions des Loteries.

Les dépenses privées en faveur de la culture s'élèvent à un peu plus de 320 millions par an pour la culture. Les fondations dépensent à peu près 100 millions. A cela s'ajoute le mécénat privé, important en Suisse.

Le rôle de l'Etat central est récent dans notre pays. Notre première initiative remonte à la fin du 19ème siècle, avec la création du Musée national et de la Bibliothèque nationale suisse. La fondation Pro Helvetia date de 1939, l'Office fédéral de la culture de 1975. Une loi qui régit l'encouragement de la culture au niveau de l'Etat central vient d'être votée par le Parlement. Elle reconnaît enfin le rôle capital que joue la culture pour l'ensemble du pays.

La subsidiarité de l'Etat central est souvent considérée de manière négative, comme un désengagement. Mais c'est aussi une chance. Cela oblige à construire en partenariat, avec les régions, et avec les ressources provenant du secteur privé.

Des partenariats stimulants et performants

La Confédération mène aujourd'hui de nombreux partenariats avec des fondations privées.

Une plateforme pour l'art contemporain :

L'Office fédéral de la culture a mis sur pied les *Swiss Art awards*, notamment. Un prix est remis à des artistes suisses de la jeune génération. Ils sont exposés dans le cadre de l'Art Basel. A ce prix se sont associés de multiples fondations privées, qui remettent aussi un prix à des jeunes artistes, en leur nom.

Un prix pour stimuler la réflexion sur la médiation artistique

Le *Swiss Exhibition Award*. Avec la fondation de la banque privée Julius Baer, un récent prix pour une institution muséale qui s'est distinguée par une exposition d'art contemporain particulièrement novatrice sur le plan de sa conception (cf. intervention à ce propos de Christian Zingg, de la fondation Julius Baer.)

Une rencontre annuelle sur les politiques culturelles

Le forum culture et économie, mis sur pied par l'OFC, réunit les acteurs de l'encouragement à la culture, privés et publics. Nestlé, la Swiss Re, le Crédit Suisse, l'UBS les Loteries, le Pourcent culturel Migros (cf. intervention de Hedy Graber, du pourcent culturel Migros), font partie des partenaires privés, Pro Helvetia et les Conférences des cantons et des villes du côté public (cf. intervention de Pius Knüsel, de Pro Helvetia)

Le site internet www.promotionculturelle.ch regroupe tous les acteurs privés et publics du soutien à la culture en Suisse. Ce site est mené en collaboration avec le Pourcent culturel Migros (cf. intervention de Hedy Graber).

Jean-Frédéric Jauslin est né en 1954 au Locle (canton de Neuchâtel). Il a étudié les mathématiques et l'informatique à l'Université de Neuchâtel. Après avoir obtenu un doctorat en informatique à l'ETH de Zurich, il a d'abord travaillé dans l'économie privée, en tant que responsable de la division informatique d'une société d'assurances. En 1990, il devient directeur de la Bibliothèque nationale suisse. Il opère une réorganisation fondamentale des processus d'exploitation, de l'informatique, et de la conservation et protection des fonds de la Bibliothèque. En 2002, il devient président de la «Conference of European National Librarians CENL» qui réunit les directrices et directeurs de plus de quarante bibliothèques nationales européennes. En 2005, Jean-Frédéric Jauslin est nommé Directeur de l'Office fédéral de la culture.

L'**Office fédéral de la culture** formule la politique culturelle de la Confédération. Il a pour mission de favoriser la culture dans sa diversité et de faire en sorte qu'elle puisse se développer en toute indépendance.

L'Office fédéral de la culture soutient la création, appuie et encourage la formation des jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger et les projets des différentes communautés linguistiques et culturelles. L'OFC veille également à la conservation du patrimoine, des monuments et des sites archéologiques. Il gère de précieuses collections, des bibliothèques, des archives et des musées.

Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Berne – Suisse
Tél. : +41 31 322 92 61 – Fax : + 41 31 322 92 73
jean-frederic.jauslin@bak.admin.ch
www.bak.admin.ch

Un nouveau cadre législatif pour le développement du mécénat en France

Mme Laurence Franceschini

Directeur général des médias et des industries culturelles

Ministère de la Culture et de la Communication

Depuis la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et la loi du 4 juillet 1990 qui a créé le statut de fondation d'entreprise, l'État français a accompli un important travail législatif pour favoriser le développement du mécénat des entreprises et des particuliers au profit d'œuvres d'intérêt général. En doublant les avantages fiscaux liés au don, et en assouplissant le régime de création des fondations reconnues d'utilité publique, la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a mis en place des conditions réellement favorables à un véritable essor de l'initiative privée. La possibilité offerte depuis 2007 aux redevables de l'impôt sur la fortune (ISF) de soutenir certaines catégories d'organismes, et la création d'un nouvel outil, le « fonds de dotation » inspiré de l'*endowment fund* anglo-saxon, ont considérablement renforcé l'attractivité, notamment auprès des philanthropes privés, d'un dispositif considéré aujourd'hui comme l'un des plus aboutis au monde.

Dans le domaine culturel, l'un des enjeux de cette évolution était la diffusion du mécénat dans l'ensemble du tissu économique : les partenariats noués par le ministère de la Culture et de la Communication avec les grands acteurs institutionnels de ce secteur ont contribué à mettre en lumière l'importance de la vie culturelle et du patrimoine dans l'économie des territoires et favorisé ainsi le rapprochement de la sphère culturelle et du monde entrepreneurial. Depuis la fin de l'année 2009, une nouvelle étape, riche de nombreux développements, a été franchie avec la possibilité offerte aux contribuables, par différents États européens dont la France, d'effectuer des dons transnationaux dans le cadre de l'Espace économique européen...

Laurence Franceschini est diplômée -lauréat- de l'Institut d'études Politiques (IEP) de Paris (Section Service public). Elle est également ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA) (Promotion Henri-François d'Aguesseau – 1982). Administrateur civil hors classe, elle a exercé successivement les fonctions de directeur des affaires juridiques du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), puis de sous-directeur de la communication audiovisuelle du service juridique et technique de l'information et de la communication. En avril 2004, elle est nommée directeur-adjoint du cabinet du ministre de la Culture et de la Communication. De janvier 2007 à janvier 2010, elle exerce les fonctions de directeur du développement des médias. Elle a été nommée directeur général des médias et des industries culturelles le 13 janvier 2010. Laurence Franceschini est également auteur de plusieurs ouvrages dans le domaine de la communication dont en 2005 « Droit de la communication » (éditions Thémis).

La **direction générale des médias et des industries culturelles** définit, met en œuvre et évalue la politique de l'État en faveur du développement et du pluralisme des médias, de l'industrie publicitaire, de l'ensemble des services de communication au public par voie électronique, de l'industrie phonographique, du livre, de la lecture et de l'économie culturelle. Elle suit les activités du centre national de la cinématographie.

*Direction générale des médias et des industries culturelles
182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris - France
Tél. +33(0)1 40 15 80 00
laurence.franceschini@pm.gouv.fr*

1^e PARTIE : LA QUESTION DES FONDATIONS

Panorama du développement des fondations en France

Mme Odile de Laurens

Responsable de l'Observatoire de la Fondation de France

Les fonds et fondations françaises, peu nombreux par rapport aux autres pays européens, connaissent aujourd'hui une forte croissance.

Plusieurs éléments expliquent ce phénomène : l'intérêt accru du législateur pour le mécénat privé, la multiplication des dispositifs, le renforcement de l'encouragement fiscal et la modernisation de l'image du mécénat privé.

A l'été 2009, en France, on comptait 1674 fonds et fondations, soit une croissance de 50% par rapport à 2001.

Cette croissance est notamment due à l'arrivée en nombre des entreprises au rang des fondateurs. En croissance, la participation des entreprises ne dépasse cependant pas la part très majoritaire des fondations créées par des personnes physiques (57%).

En 2007, 19% des fondations se consacraient majoritairement aux arts et à la culture.

45% menaient directement des actions : en gérant des musées, des centres de création, des lieux de spectacles ou de rencontres ;

71% avaient une activité de distribution de prix, bourses ou subventions.

En 2005, la majorité de ces fondations culturelles (60%) avait dépensé moins de 150 000 €, 14% avaient dépensé entre 1 et 5 millions d'euros, 3% seulement se situaient au-delà de 10 millions d'euros.

Au total en 2005, ces fondations avaient consacré environ 223,6 millions d'euros pour les arts et la culture dont 74,5 millions pour la gestion ou l'animation de musées.

Le poids économique total des fondations françaises était de 3,7 milliards (total des dépenses) ; le total des actifs qu'elles détenaient était de 9,4 milliards.

Depuis mai 2001, **Odile de Laurens** est responsable de l'Observatoire de la Fondation de France. Elle coordonne la mise en œuvre de programmes d'études et de recherche sur les différents aspects de la philanthropie en France : le mécénat des entreprises, le secteur des fondations et la générosité des particuliers.

Baromètres, études qualitatives, recherches sont en effet régulièrement effectués sous sa responsabilité, puis mis à disposition du plus grand nombre, afin d'accroître la connaissance d'un domaine en pleine mouvance et de nourrir le débat public sur ces sujets.

Toutes les études sont librement téléchargeables sur le site Internet de la Fondation de France, rubrique « Les études de l'Observatoire ».

La **Fondation de France**, organisme privé reconnue d'utilité publique, a été créée en 1969 pour encourager le mécénat au service des projets qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Elle accueille aussi sous son égide des fondations -654 en 2008- créées par des mécènes particuliers ou des entreprises qui souhaitent mener une action philanthropique individualisée

*Fondation de France
40, avenue Hoche
75008 Paris - France
Tél. +33 (0)1 44 21 31 75
odile.delarens@fdf.org*

www.fondationdefrance.org rubrique : les études de l'Observatoire

Les grandes tendances des fondations en France

Mme Béatrice de Durfort

Déléguée générale du Centre français des fondations

Le panorama des fondations françaises met en évidence un fort développement et une assez grande jeunesse du secteur, un tiers au moins des fondations ayant moins de dix ans. Cependant, ce développement s'est fait dans une grande diversification statutaire, reflet des besoins de nouveaux secteurs : universités, recherche, santé, environnement, etc. tout autant que d'une diversification des fondateurs, des modalités d'action au sein du secteur, des moyens alloués.

La profondeur de la crise et l'intensité des besoins qu'elle révèle ont encore ajouté à l'engagement des acteurs et fait de notre secteur un lieu d'expérimentation et d'innovation passionnant et complexe, allant parfois jusqu'à remettre en question les frontières traditionnellement acquises. L'hybridation des modèles juridiques, les partenariats privés-publics, des modalités de financement par des ressources de plus en plus diversifiées obligent à une professionnalisation toujours croissante, peut-être pas sans risque pour le secteur...

Après avoir coordonné ou mené plusieurs programmes culturels pour la Ville de Paris (commissaire générale adjoint d'une saison d'art espagnole à Paris en 1987, commissaire adjoint des commémorations du Cinquantenaire de l'appel du 18 juin...), **Béatrice de Durfort** a successivement été administratrice de la Cinémathèque de la Danse à la Cinémathèque Française puis directrice de la programmation immobilière et du développement pour l'Association de préfiguration de l'École des Beaux-Arts de la Ville de Paris. Elle a acquis une grande expérience des fondations en devenant en 1994 directrice générale de la Fondation Napoléon. En parallèle, Béatrice de Durfort a été Présidente de l'association Patrimoine sans Frontières de 1997 à 2009. Déléguée générale du Centre Français des Fondations depuis janvier 2004, elle mène par ailleurs des activités de conseil et d'expertise dans le domaine culturel.

Le **Centre Français des Fondations**, association de la loi de 1901 créé en 2002 compte d'ores et déjà plus de cent soixante adhérents, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise, fondations sous égide, fondations de coopération scientifique, fondations partenariales, fondations universitaires et fonds de dotation. Il a pour objet de faire connaître et reconnaître le statut et l'action des fondations et des fonds de dotation ; de favoriser leur développement en France et leur représentation internationale ; enfin, de soutenir les porteurs de projets de fondations et de fonds de dotation.

Ses principaux objectifs consistent à représenter les intérêts des fondations françaises et des fonds de dotation français auprès des pouvoirs publics et de toutes les institutions nationales, européennes ou internationales concernées ; conseiller particuliers et entreprises qui souhaitent créer une fondation ou un fonds de dotation en France ; être une source d'information (fonds documentaires, réalisations d'enquêtes, d'études et de répertoires) ; constituer un réseau d'expertise au service de toutes les fondations et fonds de dotation par la mise en commun et l'échange d'expériences : réunions, conférences, ateliers, visites d'études...

Centre Français des Fondations
40 av Hoche – 75008 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 44 21 31 27 – Fax : +33 (0)1 44 21 31 01
beatrice.dedurfort@centre-francais-fondations.org
www.centre-francais-fondations.org

Présentation des enjeux des fondations dédiées à la culture en Suisse, tendances marquantes et développements récents

M. François Geinoz

Directeur de la Fondation Limmat

La Suisse : le royaume des fondations.

Les **fondations** jouent un grand rôle en Suisse. Le pays compte quelque 12 000 fondations d'utilité publique. Ce secteur est en forte croissance : chaque année, environ deux cents nouvelles fondations se créent. On estime à plus de 50 milliards de francs suisses (environ 34 milliards d'euros) la valeur de leur patrimoine. Elles verseraient annuellement des contributions de l'ordre d'un milliard de francs suisses (env. 680 millions d'euros). Il n'y a presque pas de but qui n'ait sa fondation : outre les buts sociaux et humanitaires, la science et la formation, la culture est un champ d'activités fréquemment choisi par les fondations.

proFonds est l'association faîtière des fondations d'utilité publique de Suisse (www.profonds.org). Elle réunit les fondations (et les associations) d'utilité publique qui représentent à la fois tous les types d'activités et toutes les formes de financement. proFonds défend et représente les intérêts des fondations (et associations) d'utilité publique, notamment auprès des milieux politiques et des autorités. Elle s'engage pour obtenir des conditions propices au travail des fondations. De plus, proFonds favorise l'échange de connaissances et d'expérience entre les fondations publiques. Pour ce faire, elle organise chaque année la Journée suisse des fondations, publie sa propre revue, informe et conseille ses membres. proFonds existe depuis vingt ans et a contribué à améliorer les conditions auxquelles sont soumises les fondations (notamment le droit des fondations, le droit fiscal et la good governance).

François Geinoz a obtenu sa licence en sciences économiques à l'Université de Zurich en 1986. Après quelques années comme assistant et chargé de cours aux Universités de Zurich et de Fribourg (Suisse), il a repris en 1990 la direction de la Fondation Limmat, Zurich, une fondation faîtière active dans le monde entier, en particulier dans des projets éducatifs et sociaux. En 2006, il crée avec quatre autres professionnels la Table ronde zurichoise de Philanthropie (www.philanthropie.net) et, en 2007, il suit l'*Advanced Management Program* de la Business School IESE.

François Geinoz a développé en parallèle une activité croissante de conseil pour d'autres fondations, et s'engage activement depuis 20 ans dans **proFonds** (www.profonds.org), l'association faîtière des fondations suisses d'utilité publique.

*Fondation Limmat
Rosenbühlstrasse 32
8044 Zurich – Suisse
fgeinoz@limmat.org
www.limmat.org*

Un nouvel outil pour la philanthropie en France: le fonds de dotation

M. Fabien Bouglé,

Consultant en gestion de patrimoines spécialiste de la philanthropie, du mécénat et des patrimoines artistiques, fondateur de Saint-Eloy

Les **fonds de dotation** ont été créés par la loi de modernisation de l'économie de 2008. Il s'agit avant tout d'un nouveau type de fondations qui se créent comme des associations. Les fonds de dotation sont donc constitués par une dotation initiale (qui peut être égale à 0 à la création) dans un but non lucratif et afin de réaliser une œuvre d'intérêt général. Ils peuvent être créés par un particulier, une entreprise ou un établissement public. A la différence des fondations, les fonds de dotation ne peuvent s'intituler « Fondation », ne peuvent faire bénéficier de l'exonération d'ISF de 75% pour les dons et ne peuvent pas (sauf exception) faire appel aux subventions publiques.

En revanche, la création d'un fonds de dotation est très libre et, très peu de contraintes président à la constitution. Cette grande souplesse peut conduire à une main mise très importante des fondateurs qui peuvent choisir les règles de gouvernance et de transmission des pouvoirs dès le départ et selon leur bon vouloir. Le dossier de constitution des fonds de dotation doit être déposé à la préfecture du siège social qui pourra refuser le dossier si l'objet est trop constitutif d'un intérêt particulier. C'est l'intérêt général qui prime avant tout. Le fonds de dotation a une existence légale dès la publication de sa création au Journal officiel. C'est aujourd'hui un outil très précieux pour le développement du mécénat et de la philanthropie et, qui permet d'envisager pour le chef d'entreprise ou le particulier des solutions patrimoniales attractives notamment dans le domaine culturel.

Après avoir dirigé le département œuvres d'art d'un établissement financier français, **Fabien Bouglé** a rejoint la compagnie d'assurance spécialisée dans les objets d'art AXA Art. Il a acquis un réel savoir-faire pour traiter l'intégralité des questions liées aux mécénats, à la création de fondations et de fonds de dotation et aux patrimoines artistiques.

Auteur de plusieurs livres sur le patrimoine artistique, il est également rédacteur sur le sujet pour le guide *Patrimoine* des éditions Francis Lefebvre et auteur du hors série juridique et fiscal *Enchère Mode d'emploi* de la Gazette de l'Hôtel Drouot.

Il intervient aussi en tant que chargé d'enseignement sur le thème du mécénat, des fondations et de l'Art dans la Gestion de Patrimoine auprès de nombreuses institutions et diplômes universitaires parmi lesquels le Master Gestion de Patrimoine de l'ESCP – EAP. Il est également chroniqueur pour le magazine financier professionnel Agéfi-Actif. Fabien Bouglé a par ailleurs contribué à la création du premier fonds de dotation français.

Saint-Eloy est une société de gestion de patrimoine spécialisée dans deux domaines d'activités : la philanthropie et les patrimoines artistiques. Elle accompagne les particuliers et les entreprises dans ces deux domaines en partenariat avec des établissements financiers, des banques de gestion privée, des gestionnaires de patrimoines indépendants et des family-offices.

Saint-Eloy

Siège social : 91 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris - France

Bureau : 8 rue de Maurepas, 78000 Versailles – France

Mobile : 33 (0)6 82 86 22 14 - Tél. : 33 (0)1 39 51 78 18

www.sainteloy.com

fabienbougle@sainteloy.com

Les fonds de dotation « Château de Thoiry »

M. Paul de La Panouse,
Château de Thoiry (Yvelines)

La famille de La Panouse est animatrice historique depuis 16 générations du Château de Thoiry, (30 pour celui du Colombier). L'accueil personnalisé dans un château, où les meubles et les objets d'art gardent leur fonction domestique, leur mémoire et leurs racines, aide les visiteurs à transformer les moments de bonheur de leur promenade familiale ou amoureuse en instants d'éternité.

Conseillée par Mr Fabien Bouglé, consultant en gestion de patrimoine spécialisé dans les fondations, elle a abandonné la procédure d'autorisation d'une fondation d'utilité publique pour créer deux fonds de dotation, l'un pour les animaux, (premier fonds publié en France), et l'autre pour le château. En donnant au second un usufruit de 30 ans du château et des collections, elle a institutionnalisé l'intérêt général de ses objectifs de conservation, d'animations culturelles et de pôle touristique régional. Elle conserve la nue propriété, à travers une S.C.I., "Thoiry Histoire", qui recevra les subventions publiques pour la restauration.

Le fonds de dotation protège du démembrement du partage successoral estimé à la valeur vénale. Avec son usufruit temporaire et ses obligations d'intérêt général, il dévalorise les parts des héritiers qui l'animent et il allège pour eux le coût du rachat des parts des héritiers qui veulent vendre. Entre les contraintes d'une reprise ou l'exclusion, il offre à un héritier réservataire l'avantage d'un usage limité du monument, (appartement dans le château ou maison sur le site en temps partagé, etc.), et le prestige de participer sans risque à la gestion de l'œuvre commune.

Pour être performantes au niveau national, les familles animatrices d'un pôle culturel et touristique structurant souhaitent créer, au sein de la "Demeure Historique", un fonds de dotation mutualiste qui les aidera à valoriser l'éthique de leurs fonds de dotation familiaux, à partager un savoir faire amélioré en commun, à fédérer leur notoriété et à développer en partenariat public privé des projets pour l'aménagement du territoire régional.

LE FONDS DE DOTATION "THOIRY - PEAGRES CONSERVATION", premier fonds de dotation créé en France par Colomba de La Panouse Turnbull et Fabien Bouglé, est né de l'engagement de vétérinaires, biologistes et gestionnaires en faveur de la conservation de la biodiversité et de la promotion du développement durable avec pour objectifs :

- la sauvegarde de la biodiversité centrée sur : la faune et la flore menacées de disparition en priorité en France métropolitaine et d'Outre-Mer.
- la promotion du développement durable au sein des parcs zoologiques de France et des pays francophones.

Thoiry-Peaugres Conservation propose des aides sous des formes diverses : financement direct de projet, aide en matériel, bourses de formation, prise en charge d'un chargé de mission, mise à disposition de compétences scientifiques...

Paul de LA PANOUSE, né le 02 01 44 et marié à **Annabelle LEIGH**, dont deux enfants, **Colomba** et **Edmond**. Il est Vice Président du Conseil de Surveillance de la S.A. Thoiry Participations, administrateur des Parcs de Thoiry, Yvelines, de Peaugres, Ardèche, et de Sigean, Aude.

Carrière : 1965, ouverture au public du Château de Thoiry, Monument Historique et en 1966, du Parc Zoologique de Thoiry

1968, création de la Réserve Africaine, où pour la première fois en dehors de leurs pays d'origine, les animaux sauvages et exotiques vivent en liberté, (430 000 visiteurs par an); 1974, création du Parc de Peaugres, en Ardèche, (265 000 visiteurs an); 1974, création de la Réserve Africaine de Sigean, Aude, (355 000 visiteurs an); 1986 création du Parc de Yamoussoukro, Côte d'Ivoire; 1999, création d'un Bestiaire et de Jardins médiévaux au Château Fort ancestral du Colombier, Aveyron. **Annabelle de La Panouse** a restauré les jardins historiques et a créé de nouveaux jardins et des labyrinthes à Thoiry et au Colombier, qui ont reçu le label, "**Jardin Remarquable**".

Edmond de LA PANOUSE né le 22 02 78, est Président du Conseil de Surveillance de la S.A. Thoiry Participations, Président de la S.A. du Parc de Thoiry, Gérant du Parc de Peaugres, et du Château et Parc du Colombier, Aveyron, de la Réserve Biologique des Monts d'Azur, Alpes Maritimes et président fondateur du Fonds de Dotation, « Château de Thoiry ».

Avec sa sœur Colomba et les équipes techniques et scientifiques du Groupe Thoiry, il développe des projets de nouveaux théâtres de la nature et de l'histoire.

Château de Thoiry, 78770 Thoiry, France
Tél. : +33 (0)6 16 33 09 28 - Bureau : +33 (0)1 34 87 52 25
Fax : +33 (0)1 34 87 54 12
www.thoiry.net

Le rôle des fondations privées en Suisse : L'action de la Fondation Leenaards

M. Michel-Pierre Glauser,
Président de la Fondation Leenaards

Dans le paysage des fondations suisses – qui recouvre une grande diversité de formes juridiques, de domaines d'actions et de pratiques – la Fondation Leenaards est l'une des plus importantes fondations donatrices de Suisse romande. Son action, centrée sur les cantons de Vaud et de Genève, s'exerce dans les domaines scientifique, social (personne âgée) et culturel.

Dans cette dernière orientation, la Fondation a pour but de soutenir la dynamique et d'assurer le rayonnement des activités culturelles de la région. Elle se préoccupe de rendre accessibles au plus grand nombre les productions proposées par les plus prestigieuses scènes locales, de faire émerger de nouveaux talents artistiques, de saluer des carrières exemplaires et de permettre la création d'œuvres de haute tenue.

Pour atteindre ces buts, le soutien de la Fondation Leenaards s'adresse tout d'abord aux plus grandes institutions culturelles des cantons de Vaud et de Genève dont le public ne saurait être privé. Viennent ensuite les bourses (huit par année) que la Fondation Leenaards accorde à de jeunes créateurs prometteurs pour leur permettre d'acquérir une formation avancée ou de développer un projet ambitieux auquel ils ne pourraient pas se consacrer sans son aide. Par ses prix (trois par année), la Fondation Leenaards vient distinguer des artistes dont les carrières accomplies font rayonner l'Arc lémanique. La Commission culturelle de la Fondation Leenaards se charge enfin d'étudier les centaines de projets qui lui sont soumis chaque année. Parmi ceux-ci, elle s'efforce de sélectionner non seulement les meilleurs mais également ceux pour lesquels son soutien s'avèrera déterminant pour en permettre la réalisation et en garantir le plus large rayonnement possible.

L'exposé du Prof. Michel Pierre Glauser, Président de la Fondation Leenaards, illustrera, par quelques exemples concrets, les modalités de mise en œuvre et l'impact de l'action de cette fondation.

Originaire de Montreux (CH), **Michel-Pierre Glauser** étudie la médecine à Lausanne, Hambourg et Berlin puis se perfectionne en maladies infectieuses lors de stages aux Universités de Yale et de San Diego. De retour en Suisse, il occupe divers postes à hautes responsabilités dont notamment, ceux de Chef du Service des maladies infectieuses du CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois), Président de la Commission fédérale de contrôle de la recherche sur le SIDA, Président de la Division « biologie et médecine » du Fonds national suisse de la recherche scientifique et Doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne.

Appelé dès 1997 à siéger comme membre expert au sein de la Commission scientifique de la **Fondation Leenaards**, Michel Pierre Glauser préside celle-ci dès l'année suivante. Il lance alors les Prix et Bourses Leenaards pour la promotion de la recherche scientifique. Il rejoint le Comité de direction de la Fondation Leenaards en mars 1998, est nommé vice-président du Comité de direction en 2003 et président en 2004.

*Fondation Leenaards
Rue du Grand-Chêne 6
1003 Lausanne - Suisse
Tél. + 41 (0)21 351 25 55 - Fax + 41 (0)21 351 25 59
michel.glauser@leenaards.ch*

Le rôle des fondations privées en Suisse :

La Loterie romande et son engagement pour la culture

M. Jean-Pierre Beuret

Président Société de la Loterie de la Suisse Romande

Les cantons francophones (ou romands) ont fondé en 1937 la Société de la Loterie de la Suisse Romande, désignée couramment sous le nom de Loterie Romande. Il s'agit d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse.

La Loterie Romande est chargée de l'organisation et de l'exploitation de jeux de loterie et paris dont le bénéfice net est destiné à des institutions d'utilité publique comme l'exige la Loi fédérale sur les Loteries et Paris (LLP) de 1923. Les casinos sont régis par la Loi fédérale sur les maisons de jeu (LMJ) de 1998 et dépendent de concessions attribuées par le Conseil fédéral.

La structure de l'entreprise est composée de l'Assemblée générale (30 membres), du Conseil d'administration (7 membres) et de la Direction générale. Cette dernière a pour mission de gérer la partie opérationnelle et commerciale. L'organe de surveillance est composé d'un Ministre de chacun des six cantons romands.

Le bénéfice net réalisé est remis aux Organes cantonaux de répartition et aux Commissions cantonales du Sport qui, en fonction des demandes reçues et selon les critères définis, attribuent des dons à des institutions d'utilité publique domiciliées en Suisse romande.

Le RBJ (revenu brut des jeux = mises moins gains) des loteries en Suisse avoisine en 2008 les 2 000 millions de francs suisses, dont 366 millions pour la Loterie Romande et 530 millions pour Swisslos qui opère sur le territoire de la Suisse alémanique et italienne.

Le RBJ des 19 casinos suisses s'élève à près d'un milliard de francs actuellement.

La Loterie Romande exploite trois grandes familles de jeux : les jeux de tirage en ligne, les jeux de grattage et les jeux de pronostics. Son résultat net fin 2008 était de 185 millions ; depuis 1984, elle a distribué à l'utilité publique plus de 2,2 milliards de francs suisses.

La répartition du bénéfice est basée sur une clef tenant compte de la population de chaque canton et du RBJ réalisé dans chacun d'eux, à raison de 50/50%.

Les domaines d'attribution sont : l'action sociale et les personnes âgées, la jeunesse et l'éducation, la santé et le handicap, la culture, la formation et la recherche, la conservation du patrimoine, l'environnement et le tourisme.

Le sport reçoit 1/6 du bénéfice réalisé. Les montants sont versés aux Commissions cantonales pour le Sport (sport de masse), à Swiss Olympic (sport d'élite) à l'Association suisse de Football et à la Ligue nationale de hockey, ainsi qu'à l'élevage de chevaux, selon la convention propre au PMU.

Les cantons reçoivent également un montant équivalant à 0,5% du RBJ pour la prévention du jeu excessif. La Loterie Romande fait partie des entreprises au bénéfice de la certification SER (Standards Européens de Jeu responsable). Elle a mis en place un ensemble de mesures visant à réduire le développement des habitudes de jeu excessives.

Au moment où se déroulent de vifs débats visant à régulariser les jeux en Europe, la Suisse s'achemine vers une révision de sa législation actuelle en matière de loterie. Afin de préserver les compétences cantonales actuelles et pérenniser un système fonctionnant parfaitement depuis des décennies au profit de milliers d'institutions d'utilité publique et de bienfaisance, une initiative populaire fédérale « Pour des jeux d'argent au service du bien commun », munie de 170 000 signatures a été déposée ; elle est en cours de traitement auprès du Conseil fédéral qui la soumettra ensuite au Parlement.

Originaire du Bémont (JU). Né le 14 mars 1947, marié à Eliane ; quatre enfants et huit petits-enfants. Agriculteur jusqu'en 1978.

Député à l'Assemblée constituante jurassienne de 1976 à 1978. Elu au premier Gouvernement de la République et canton du Jura en 1978, réélu en 1982, 1986 et 1990. Président du Gouvernement en 1980, 1985, 1989 et 1994. Ministre de l'Economie de 1979 à 1994. Président de la Conférence suisse des ministres cantonaux de l'Economie publique de 1988 à 1994.

Membre de plusieurs Commissions fédérales de 1981 à 1997.

Président du Marché-Concours national de chevaux, de 1987 à 2003.

Président de la Loterie Romande, dès 1995.

Président ou membre de quelques Conseils d'administration.

Président du Parc naturel régional du Doubs, dès 2009.

*Loterie de la Suisse Romande
Rue Marterey 13 - Case postale 6744
1002 Lausanne – Suisse
Tél. + 41 21 348 13 13 - Fax + 41 21 348 13 14
beuret@loterie.ch*

Les grandes évolutions du mécénat français : 2003 a ouvert la voie de la maturité

Mme **Bénédicte Menanteau**

Déléguée générale d'ADMICAL

Le mécénat à la française relève d'une pratique unique en Europe fondée sur le soutien du secteur privé à l'intérêt général décliné sous différentes formes, mécénat financier, en nature et en compétence et dans tous ses champs d'application : culture, solidarité, environnement, sport, recherche. Cependant l'histoire du mécénat d'entreprise nous rappelle que la culture tient une place à part dans ce paysage en constante évolution. Mode d'intervention privilégié des entreprises pendant des années, la culture a été reléguée à la deuxième place, après la solidarité, en nombre d'actions soutenues depuis 2006. Fragilisée également par la crise financière en 2009, elle incarne plus que jamais un acte de générosité libre de l'entreprise déliée de ses contraintes purement marchandes. Point de repère, elle représente la philosophie même du mécénat et est un indicateur des changements qui s'opèrent au fil des années.

En effet, le mécénat d'entreprise a été considéré à ses débuts comme une opération résultant d'un choix personnel du dirigeant ou d'une initiative de ses services de communication. Depuis quelques années déjà, il est de plus en plus un choix stratégique et le fruit d'une réflexion collégiale sur l'identité de l'entreprise, sa place et son rôle d'agent actif de la société civile autrement connu sous le terme de RSE (responsabilité sociale de l'entreprise).

A ce titre aujourd'hui, l'intérêt pour le mécénat touche toutes les parties prenantes de l'entreprise et ses pratiques se diffusent graduellement dans le milieu des petites et moyennes entreprises grâce notamment à un dispositif fiscal très favorable et une sensibilisation accrue du grand public via les médias. Parallèlement, la multiplication des actions et la prise de conscience d'un partenariat gagnant-gagnant avec le monde associatif notamment amènent les entreprises déjà impliquées à se structurer davantage à travers des fondations ou des clubs d'entreprises. Les secteurs traditionnels de la finance et des services sont rejoints par d'autres activités économiques de l'industrie et de l'énergie. Les domaines d'intervention se sont aussi élargis et enrichis du croisement des dimensions multiples que peut porter un projet. Le mécénat fait échos aux préoccupations, à la curiosité, aux envies de chacun dans l'entreprise et parfois même de plusieurs entreprises qui au-delà des concurrences directes ont choisi de soutenir conjointement une même cause.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, **Bénédicte MENANTEAU** est Déléguée générale de l'ADMICAL, le carrefour du Mécénat d'entreprise.

Ancienne diplomate en poste en Afrique et aux Etats-Unis, elle a quitté la carrière diplomatique pour exercer des fonctions dans le privé puis rejoindre le secteur humanitaire. En 2001 elle crée, en partenariat avec le monde associatif et le Ministère de la recherche, la première Fondation de recherche médicale consacrée à l'infirmité Motrice Cérébrale.

En 2006, elle crée la Fondation L'OCCITANE afin de développer, sur le terrain, une triple mission qui la conduit en France et à l'étranger à soutenir les déficients visuels, les femmes entrepreneurs de pays pauvres et les détenteurs des savoirs de la nature.

ADMICAL, Association pour le développement du mécénat industriel et commercial, fondée en 1979, a pour vocation de promouvoir le mécénat d'entreprise. Ses travaux sont à l'origine de la loi du 1^{er} août 2003 qui favorise le développement du mécénat. Elle anime un réseau de 170 entreprises de toutes tailles et secteurs économiques qui interviennent dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarité, culture, environnement, recherche et sport. ADMICAL est également un observatoire et un centre d'information sur le mécénat. Elle organise les Assises et les Oscars du mécénat et publie des ouvrages destinés aux praticiens du mécénat ou à ceux qui veulent le devenir : le Répertoire du mécénat, Le mécénat valeur actuelle, la revue « Entreprises & mécénat ». ADMICAL est également un organisme de référence en matière de formation au mécénat.

ADMICAL
26ter rue Ordener, 75018 Paris, France
Tél. +33 (0)1 42 55 20 01
bmenanteau@admical.org
www.admical.org

Un exemple de mécénat de compétence en France dans le domaine du patrimoine : Bouygues et l'Hôtel de la Marine

Mme Blandine Delafon

Directrice de la communication, Bouygues SA

Fin 2004, les ministères de la Défense et de la Culture constatent l'urgence des travaux de l'Hôtel de la Marine situé place de la Concorde et la nécessité de trouver un mécène pour les financer. La restauration concerne la remise en état du péristyle à douze colonnes de la façade ainsi que des salons.

L'Hôtel de la Marine qui abrite l'état-major de la Marine nationale est un bâtiment d'État, classé monument historique. Jamais, jusqu'alors, l'administration n'a eu recours à des donations privées pour son parc immobilier.

En avril 2006, Bouygues signe une convention relative à un mécénat de compétence d'un montant de plus de 6 millions d'euros, avec le ministère de la Défense et celui de la Culture et de la Communication.

La décision ultérieure de restaurer la galerie des tapisseries, aujourd'hui galerie des ports de guerre, porte le montant de ce mécénat à 7,2 millions d'euros.

Bouygues a financé ces travaux et assuré la maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Bâtiment Ile-de-France-Rénovation Privée.

Cette restauration est ambitieuse car les travaux doivent rendre compte des péripéties historiques traversées par le monument, depuis l'origine.

Le groupe Bouygues a coordonné cette opération originale qui permet de restituer au bâtiment toute son histoire.

Le 11 février 2009, Bouygues a reçu la distinction de "Grand Mécène du ministère de la Culture".

Diplômée de l'IEP Paris, **Blandine Delafon** a démarré sa carrière professionnelle en 1967, au journal l'Express, en tant que responsable des études à la Direction marketing. En 1978, elle devient Directeur d'études à l'Institut Ipsos puis crée le premier magazine consacré aux médias en France.

En 1990, Blandine Delafon entre dans le groupe Bouygues à la Direction de la communication interne.

Depuis 1997, elle est Directeur de la communication du groupe Bouygues.

Axes de mécénat de Bouygues

Les actions de mécénat de Bouygues SA, société mère du groupe Bouygues, sont axées :

- sur l'éducation, avec en particulier la Fondation d'Entreprise Francis Bouygues qui attribue des bourses à des étudiants méritants qui n'ont pas les moyens de financer leurs études supérieures,
- sur la recherche médicale.

Les filiales du Groupe développent et financent leurs propres actions de mécénat.

*Bouygues SA
32 Avenue Hoche, 75378 PARIS Cedex 08, France
Tél. +33 (0)1 44 20 11 10
bdelafon@bouygues.com
www.bouygues.com*

Les formes du mécénat privé en Suisse :

Contexte, histoire, présent

M. Pascal Griener

Professeur ordinaire, Institut d'histoire de l'art et de muséologie, Neuchâtel

Le mécénat, en Suisse, résulte d'une tradition relativement récente, mais elle s'ancre dans une histoire nationale dont la période décisive est la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque les grands musées helvétiques connaissent un développement considérable. Plaque tournante de la finance internationale, la Suisse est également un haut lieu du commerce d'art international. Cette réalité imprègne les stratégies de mécénat, et jusqu'à la vision de l'histoire de l'art qui domine dans les institutions muséales helvétiques au bénéfice de dons privés.

Prof. **Pascal Griener**, D. Ecole des hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris; D. phil. à l'Université d'Oxford, sous la direction de Francis Haskell. Ancien Fellow de la Fondation Baring. Nombreuses missions d'expertise muséologique auprès des musées suisses et internationaux. Ancien professeur invité à l'ENS, Paris, à l'EHESS, Paris, et au Collège de France (2004). Domaines de recherche: histoire de l'histoire de l'art, histoire des collections, histoire de la perception de l'objet d'art, muséologie. Publication prochaine: *La République de l'Oeil. L'expérience de l'art au siècle des Lumières*. Paris: Odile Jacob (Coll. Collège de France), avril 2010.

Institution pionnière, **IHAM** offre le premier Master de muséologie générale de Suisse. Master commun et programme doctoral commun avec l'Ecole du Louvre, Paris. Prépare de nombreuses expositions en Suisse et à l'étranger, comme *Le grand atelier : Chemins de l'art en Europe V^{ème}-XVIII^{ème} siècle*, au Palais des beaux-Arts, Bruxelles (directeur prof. Roland Recht, Collège de France, Paris co-curateur Pascal Griener), patronné par la Commission européenne en 2007.

*Institut d'Histoire de l'Art et de Muséologie
Université de Neuchâtel
Espace Agassiz 1
2000 Neuchâtel – Suisse
Tél. : +41 32 718 18 32 – Fax : +41 32 718 18 71
pascal.griener@unine.ch
www2.unine.ch/iham*

Le pour-cent culturel Migros : Un engagement unique en Suisse

Mme Hedy Graber

Directrice des affaires culturelles et sociales, Fédération des coopératives Migros

La Migros (fondée en 1925) est à la fois le plus grand détaillant et le plus grand employeur privé de Suisse. L'idée du pour-cent culturel Migros est à mettre au crédit du fondateur de l'entreprise, Gottlieb Duttweiler. En 1940, il a une cinquantaine d'années, et son objectif premier, s'enrichir, commence à perdre de son éclat. Les intérêts financiers passent au deuxième plan, et le pionnier de l'économie se transforme en visionnaire humaniste.

Conformément à l'idée de Gottlieb Duttweiler, la Migros verse chaque année une contribution au pour-cent culturel. Cette contribution est calculée sur la base du chiffre d'affaires et elle est versée même si ce dernier est en baisse. Cet engagement probablement sans équivalent, inscrit dans les statuts de l'entreprise, est un gage de continuité. La Migros en fait un objectif au même titre que la réussite commerciale.

Depuis plus de 50 ans, la Migros s'engage avec le pour-cent culturel dans les domaines de la culture, de la société, des loisirs et de l'économie. Avec ses institutions, ses projets et ses activités, le pour-cent culturel Migros permet à un vaste segment de la population d'accéder à des prestations et à des activités culturelles et sociales.

La responsabilité culturelle : passé, présent et avenir

Les activités du pour-cent culturel Migros ont augmenté ces cinq dernières années et leur résultat est soumis à un contrôle régulier. Nous avons à cœur aujourd'hui de réaliser et de soutenir des projets qui prennent en compte les défis de la société civile. La participation, l'innovation et la qualité sont des valeurs au nom desquelles nous voulons placer notre responsabilité culturelle. En partant de l'idée que la culture *per se* reflète l'état de la société, notre engagement dans le domaine culturel équivaut à un engagement social et politique.

Le pour-cent culturel Migros fait partie intégrante de l'entreprise commerciale ; il ne passe pas au second plan quand la conjoncture économique devient difficile. Nous avons une stratégie à long terme dont l'objectif est d'amener la culture et les questions sociales au cœur de la société civile. Nous sommes convaincus que ce sont précisément ces thèmes (et non les stratégies basées sur les événements à court terme) qui seront au devant de la scène ces prochains temps.

Institutions et projets

Les piliers du pour-cent culturel Migros sont les institutions : l'Ecole-club Migros, les Eurocentres, le Gottlieb Duttweiler Institute (GDI) à Rüschlikon près de Zurich, quatre parcs « Pré vert », le funiculaire du Monte Generoso au Tessin et le Musée Migros d'art contemporain à Zurich.

Les projets sont une autre composante importante du pour-cent culturel. La Migros joue là un rôle d'impulsion et collabore avec d'autres organisations privées et publiques. Les activités culturelles du pour-cent culturel Migros se déroulent principalement en Suisse.

Après avoir grandi à Lucerne et à Genève, **Hedy Graber** (lic. ès lettres) a suivi des études d'histoire de l'art, de germanistique et de photographie (Ecole d'Arts Visuels) à l'Université de Genève. De 1990 à 1996, elle fut curatrice et conservatrice de la Kunsthalle Palazzo, à Liestal, puis Directrice du département d'art moderne de la Galerie Fischer Auktionen, à Lucerne, et à partir de 1998, chargée de projets culturels de Bâle-Ville. Depuis le 1^{er} janvier 2004, elle est Directrice des Affaires culturelles et sociales de la Fédération des coopératives Migros, à Zurich.

Directions des Affaires culturelles et sociales

La **fédération des coopératives Migros** est responsable des institutions, projets et manifestations suprarégionales ou à fort caractère pilote. Ce sont les dix coopératives régionales qui sont responsables des questions régionales et locales.

Les projets et engagements culturels et sociaux de la Direction des Affaires culturelles et sociales de la Fédération des coopératives Migros reposent sur l'innovation, la participation et la pertinence sociale. Le dénominateur commun de toutes les activités réalisées est de proposer de nouvelles perspectives, provoquer et inspirer les gens.

Notre approche est soutenue par une politique de promotion visionnaire.

Promotion à trois niveaux

- Productions propres : Conception et réalisation par le Pour-cent culturel Migros
- Coproductions : Participations chez ou avec d'autres partenaires
- Soutien : Prix d'études et contributions financières

Notre portefeuille comprend également quelques institutions connues au-delà des frontières nationales comme par exemple le musée Migros d'art contemporain de Zurich ou L'arc à Romainmôtier.

Par ailleurs, la Direction des Affaires culturelles et sociales encourage de manière ciblée la relève artistique dans les domaines de la musique, du théâtre et de la danse, de la littérature, des arts, de la musique pop et des nouveaux médias avec des prix d'études, des contributions financières et des concours.

*Fédération des coopératives Migros (FCM)
Directrice des Affaires culturelles et sociales
Josefstrasse 214, Case postale
CH-8031 Zurich – Suisse
Tél. direct : +41 (0)44 277 21 55
Centrale : +41 (0)44 277 22 19
Fax : +41 (0)44 277 62 72
hedy.graber@mgb.ch
www.pour-cent-culturel.ch*

Mécénat et égalité des chances en France

Mme Eléonore de Lacharrière

Déléguée générale, Fondation d'entreprise Culture & diversité

La Fondation Culture & Diversité développe et met en place avec ses partenaires des dispositifs originaux unissant culture, éducation, excellence, pertinence, pérennité et exigence. Ces programmes artistiques et culturels sont structurés selon deux axes d'actions : les programmes en faveur de la cohésion sociale et ceux en faveur de l'égalité des chances.

Les programmes en faveur de la cohésion sociale

Les programmes culturels et artistiques en faveur de la cohésion sociale, mis en place dans les collèges et lycées de l'éducation prioritaire, contribuent au partage des repères culturels, à l'épanouissement de chacun et à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Les programmes de la Fondation en faveur de la cohésion sociale associent des rencontres avec les oeuvres, les artistes et les institutions culturelles, les apprentissages essentiels pour appréhender la culture et des ateliers de pratique artistique. Il s'agit de la méthodologie du Voir, Savoir, Faire.

Tant dans la définition et la mise en place que dans le suivi et l'évaluation des programmes, la Fondation Culture & Diversité travaille en partenariat avec des institutions culturelles d'excellence : l'Association La Source, le Théâtre du Rond-Point, l'Association des Amis de Magnum Photos et les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis.

Les programmes en faveur de l'égalité des chances

Les programmes en faveur de l'égalité des chances visent à faciliter l'accès aux études supérieures culturelles ou artistiques d'excellence à des lycéens issus d'établissements de l'éducation prioritaire.

Afin de proposer à des élèves des programmes pertinents et adaptés, la Fondation Culture & Diversité travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que les Rectorats, les inspecteurs académiques et les équipes pédagogiques et administratives des établissements scolaires. Il s'agit d'informer les élèves sur les études supérieures et leurs débouchés professionnels, les préparer aux concours (la préparation) et les accompagner lors de leurs études dans les écoles partenaires par des systèmes mixtes de bourses et de tutorats.

Éléonore de Lacharrière, est diplômée de Dauphine et de l'ESSEC et décide à la fin de ses études de partir en Inde où elle intègre une ONG spécialisée dans des programmes de microcrédit pour les plus défavorisés. Depuis son retour, elle dirige la Fondation Culture & Diversité, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière, qui met en place des programmes culturels en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour les jeunes scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

La **Fondation Culture & Diversité**, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de mettre la culture, les arts et les pratiques artistiques au service de la cohésion sociale et de l'égalité des chances pour des jeunes scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Son action repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès aux repères culturels, aux formations et aux pratiques artistiques.

Fondation Culture & Diversité
97 rue de Lille, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 47 53 61 86 – Fax : +33 (0)1 47 53 61 83
edelacharriere@fmld.org
www.fondationcultureetdiversite.org

Les partenariats entre public et privé en Suisse :

Le mécénat de la fondation de la banque Julius Baer et le partenariat avec l'Office fédéral de la culture pour la promotion de l'art contemporain

M. Christian Zingg

Directeur de la Fondation Julius Baer

L'entreprise Julius Baer bâtit depuis 1981 une collection ciblée sur l'art suisse contemporain, constituée d'œuvres créées en Suisse ou par de jeunes artistes suisses vivants. En 2005, dans le cadre du rachat de trois petites banques privées, la banque a également repris une fondation, laquelle a été intégrée dans la fondation Julius Baer, dont la création remonte à 1965. La fondation reprise avait pour raison d'être l'attribution d'un prix d'art.

Il existe déjà en Suisse un nombre considérable de prix et de distinctions décernés à des artistes par des organismes privés et publics : le Prix culturel Manor, des prix de compagnies d'assurance et, du côté des pouvoirs publics, le prix Meret Oppenheim, pour n'en citer que quelques-uns. Le conseiller externe de la commission d'art de la banque a approché la fondation en suggérant de créer un prix qui récompenserait la « meilleure » exposition contemporaine de l'année.

Afin de donner à ce prix le poids qu'il mérite, la fondation a recherché la collaboration de l'OFC, qui s'est montré très intéressé. En très peu de temps, les partenaires se sont mis d'accord sur le règlement et sur les modalités de financement du nouveau « Swiss Exhibition Award ». Au cours de l'année 2008, un jury représentatif des diverses régions du pays a visité de très nombreuses expositions et a désigné le premier lauréat au début de 2009. Le prix a été décerné solennellement à Zurich au printemps 2009.

Le nouveau prix d'art a reçu un accueil largement favorable ; la collaboration entre l'OFC et la fondation Julius Baer s'effectue en parfaite harmonie ; elle est passionnante et enrichissante pour les deux parties.

Le lauréat de la meilleure exposition 2009 a été choisi et une publication est en préparation pour la circonstance. Vous trouverez des informations en trois langues sur ce prix d'art unique en son genre sur le site www.swissexhibitionaward.ch.

Christian Zingg est né en 1953 à Zurich où il a suivi sa scolarité et poursuivi ses études à l'université. Pendant trois ans, il a été instituteur pour l'école secondaire. Puis il a suivi de 1977 à 1985 des cours d'histoire de l'art et de musicologie à l'université de Zurich sanctionnés par le diplôme de Master of Arts. Pendant cinq ans, il a travaillé dans une société de ventes aux enchères. Depuis 1990, il est curateur de la collection d'art de la Banque Julius Baer et devient en 2001 directeur de la Fondation Julius Baer. Il parle l'allemand, le français, l'italien et l'anglais.

La **Fondation Julius Baer** a été créée en 1965 pour les 75 ans de la Banque Julius Baer. Ses objectifs ont été définis dans les domaines de la promotion des jeunes, de la culture, des sciences et des affaires sociales. Le conseil de fondation est composé de membres du management de la Banque et une personne de la famille Baer.

La Fondation Julius Baer concentre ses donations sur certains domaines clés : ainsi, depuis 2001, les projets soutenus ont principalement trait au thème de la jeunesse face à la violence. La fondation s'engage également, dans un cadre plus restreint, dans des projets culturels, scientifiques et caritatifs.

En 2009, pour la première fois a été décerné le « Swiss Exhibition Award » en collaboration avec l'Office fédéral de la culture.

*Fondation Julius Baer
Banque Julius Baer & Co. SA; CP, CH 8010 Zurich
Tél. : +41 (0) 58 888 52 12 / Fax +41 (0) 58 888 54 01
christian.zingg@juliusbaer.com*

Soutenir la photographie contemporaine en France : Mécénat et collection

M. Hugues Aubry

Directeur général, Neuflyze Vie, président de la Fondation Neuflyze Vie

Le mécénat de Neuflyze Vie...

...multiforme et pérenne au service du rayonnement de la photographie

Neuflyze Vie est un mécène actif dans le domaine de l'image contemporaine – photographie et vidéo- depuis sa naissance, en 1990. Elle soutient des institutions, des événements, des projets d'exposition ou d'édition, passe commande pour la production d'œuvres ou l'édition d'objet en série limitée, encourage la création et la recherche par l'octroi de prix et de bourses...

Intervenant souvent en amont des projets, en parfaite entente avec les acteurs culturels, elle privilégie une démarche pérenne et une vision à long terme à leurs côtés.

... partie intégrante de la stratégie d'image de la société

Le mécénat de Neuflyze Vie est partie intégrante de l'identité de la Compagnie, de son image différenciante et de son positionnement unique. L'ensemble des actions menées dans le domaine de la photographie est délibérément et stratégiquement au cœur du capital corporate de l'entreprise. Le choix de la création contemporaine, révèle ainsi un souci constant d'innovation et d'ouverture qu'elle juge essentiels dans l'exercice de son métier d'assureur privé. Engagement durable, il concorde avec le souci de préservation et de valorisation du patrimoine, intrinsèquement présents chez Neuflyze Vie.

... source de synergie dans le groupe

La démarche de Neuflyze Vie a également permis d'inscrire la jeune compagnie d'assurance dans une tradition de mécénat préexistante au sein de sa maison fondatrice, la banque Neuflyze OBC, tout en lui réservant un domaine bien spécifique. Alors que les arts visuels - arts plastiques au sens large et cinéma- constituaient le domaine privilégié de la Banque Neuflyze OBC, la création de nouvelles images a constitué pour Neuflyze Vie un champ propre inexploré, proche des notions de proximité et d'ouverture sur le monde d'aujourd'hui qu'elle applique au quotidien.

La Fondation Neuflyze Vie...

... gage de durabilité

A l'appui de sa démarche et pour compléter son dispositif de mécénat, Neuflyze Vie a créé en 1997, une Fondation d'entreprise. Réunissant outre des collaborateurs du groupe passionnés d'art, des professionnels du monde de la photographie, elle vient compléter l'engagement de la Compagnie et renforcer sa pérennité.

... laboratoire d'idées au service de l'entreprise

La Fondation Neuflyze Vie privilégie une démarche prospective, que ce soit au service de création à la plus récente, avec par exemple l'achat d'œuvres de jeunes artistes pour la collection de la MEP ou la dotation du Prix Gilles Dusein/Neuflyze Vie remis chaque année, ou bien l'encouragement de jeunes chercheurs, avec le Prix Roland Barthes.

La Collection d'entreprise Neuflyze Vie...

...maillon d'une politique de mécénat diversifiée

Dès 1997 Neuflyze Vie a souhaité renforcer son action par l'aide la plus directe aux artistes : l'acquisition d'œuvres en décidant de constituer une collection de photographies et de vidéos. La Collection Neuflyze Vie s'est ainsi imposée comme un prolongement naturel de l'engagement que l'entreprise avait pris dès sa création pour contribuer à l'essor et au développement du monde de l'image. Les œuvres acquises, plus de 700 à ce jour, sont réunies sous les thèmes de la figure humaine et de la mémoire, qui rappellent les fondements même de Neuflyze Vie, au service de la personne, de la protection et de la valorisation des patrimoines.

... qui fédère collaborateurs et relations de l'entreprise autour d'une identité forte

En interne, c'est le choix de la proximité avec les œuvres de la Collection qui a été privilégié, à travers l'accrochage des images dans les locaux du groupe en France, à Paris et dans les agences régionales, bénéficiant ainsi au personnel comme aux clients de la banque. Les collaborateurs sont également sollicités pour participer à l'enrichissement du fonds à l'occasion du Prix du personnel. Parallèlement, la photographie constitue un véritable pivot dans la stratégie de communication externe du groupe Neuflyze OBC: elle a noué des relations à long terme avec certains photographes pour nourrir sa communication institutionnelle, passe des commandes pour l'édition d'objets d'artiste en série limitée offerts à ses relations ou encore initie des visites privées et des événements dans le cadre d'expositions dont elle est partenaire.

... reconnue par les acteurs du monde artistique

La Collection Neuflyze Vie est aujourd'hui saluée par les professionnels et amateurs comme l'une des plus dynamiques collections d'entreprise, et probablement celle de référence en France dans le domaine de la photographie contemporaine. Elle a fait l'objet de multiples ouvrages et d'expositions dédiées dans des institutions culturelles, et ses œuvres sont régulièrement empruntées par des conservateurs ou des commissaires en France ou à l'étranger. Preuve encore de cette reconnaissance des professionnels, elle a été saluée comme un des éléments forts de cette politique de mécénat lors de la remise de la distinction du label de Grand mécène du Ministère de la Culture, que Neuflyze Vie et la banque Neuflyze OBC ont reçu en juin dernier : un encouragement supplémentaire pour la Compagnie à poursuivre ses actions au service du rayonnement de la photographie.

Docteur en économie (Université Paris X), **Hugues Aubry** débute sa carrière en 1996 au sein du département Analyse et Stratégie d'investissement de la Banque du Louvre.

Il rejoint le groupe Neuflyze OBC en 2000. D'abord gérant de portefeuille de la filiale de gestion d'actifs, Asset Allocation Advisors, il devient ingénieur financier, en charge de la structuration de produits financiers et d'allocations sur mesure au sein de la Clientèle Privée.

En 2002, il est nommé Directeur du développement de la filiale assurance vie avant d'en prendre la direction générale quatre années plus tard. Directeur Central de la Banque Neuflyze OBC, Hugues Aubry est par ailleurs, depuis 2009, Président de la Fondation d'entreprise Neuflyze Vie.

Neuflyze Vie, Compagnie d'assurance vie et de capitalisation de la banque Neuflyze OBC, est depuis ses origines un mécène actif dans le domaine de l'image contemporaine - photographie et vidéo -. La compagnie d'assurance traduit cet engagement par le soutien d'institutions, d'expositions ou d'événements, par l'attribution de prix, en accompagnant des projets d'édition de livres ou en passant commande à des artistes pour la production d'œuvres ou d'objets en série limitée. Preuve de son implication à long terme, elle a créé une Fondation d'entreprise et constitue une collection d'entreprise, à ce jour riche de plus de 700 œuvres. Autant d'actions, qui ont permis à Neuflyze Vie, acteur de premier plan de l'assurance vie, de s'imposer, en une vingtaine d'année, comme l'un des mécènes de référence de la création photographique.

Fondation Neuflyze Vie
3 avenue Hoche, 75008 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 56 21 80 00 – Fax : +33 (0)1 56 21 80 10
www.neuflyzevie.com

Un exemple de fondation exceptionnelle en Suisse : La collection Barbier-Mueller

Mme Monique Barbier-Mueller
Fondation Barbier-Mueller

Le Musée de la fondation Barbier-Müller.

Fondé en 1977, le musée est installé au cœur de la Vieille Ville de Genève. Il a pour vocation de conserver, d'étudier et de publier une collection commencée par Josef Mueller dès 1907 et poursuivie jusqu'à nos jours par ses héritiers.

Cette collection compte aujourd'hui plusieurs milliers de pièces et comprend des œuvres d'art de l'Antiquité tribale et classique, ainsi que des sculptures, tissus, ornements provenant des civilisations du monde entier. Nombre de ces pièces sont considérées comme des chefs-d'œuvre incontournables.

Le musée Barbier-Mueller s'est acquis une reconnaissance internationale par des expositions itinérantes, des prêts consentis à d'autres musées et par la publication de nombreux catalogues et livres d'art. Trois points essentiels le particularisent :

- Les collections ont commencé après la 1ère guerre mondiale, ce qui explique la forte présence de pièces "historiques", introuvables aujourd'hui.
- Cette collection privée est la plus importante du monde.
- Le musée publie constamment de nouveaux ouvrages pour accompagner ses expositions dans le monde (dans 85 musées en 25 ans).

Née à Genève, élevée à Paris où elle passe son baccalauréat, elle poursuit ses études à Berne et à Genève, où elle obtient une licence de langues (anglais et espagnol).

Avec son mari, Jean Paul Barbier-Mueller, elle fonde plusieurs institutions.

- en 1977, le **Musée Barbier-Mueller** à Genève
- en 1997, le Museo Barbier-Mueller de Arte Precolombino à Barcelone
- en 1998, la Fondation Barbier-Mueller pour l'étude de la poésie italienne de la Renaissance, gérée par l'Université de Genève
- en 2009, le Gold of Africa Barbier-Mueller Museum à Cape Town
- en 2010, la Fondation Culturelle Musée Barbier-Mueller « pour témoigner des cultures méconnues »

Monique Barbier-Mueller ne s'intéresse pas seulement aux œuvres d'art, mais aussi aux hommes qui les ont créées. Elle a écrit de nombreux articles, et séjourné environ cinq ans en Côte d'Ivoire pour mettre sur pied un ouvrage sur l'art des peuples de ce pays, édité par le musée de Genève (*Arts de la Côte d'Ivoire*, 2 volumes, 1993). Au Mali, elle a encouragé de jeunes orfèvres à perpétuer des techniques ancestrales, ou à les faire revivre. Elle a ainsi contribué à la renaissance de la broderie traditionnelle de Djenné, aujourd'hui en plein essor. Enfin, au Togo, elle a financé et organisé la mise sur pied de divers dispensaires et écoles, dont l'une de deux cents élèves, la seule d'une région défavorisée, en pays Tamberma.

Perpétuant l'œuvre de son père, Monique Barbier-Mueller est toujours tentée par le côté provocateur des artistes, ce que démontre l'une de ses dernières acquisitions, *La Femme dans son bain* de Jeff Koons, achetée au moment même où elle complétait l'ensemble de peintures de Vallotton formé par son père, pour y joindre un *Coucher de soleil* qui est l'un des chefs-d'œuvre du peintre. Mais elle ne résiste pas moins à un dessin de Victor Hugo, ou à une œuvre inédite de Louise Bourgeois.

Suivant une tradition familiale, Monique Barbier-Mueller avec son mari Jean Paul ont souvent fait preuve de générosité envers les musées de son pays ou de France. Le Musée de Marseille, le Pavillons des Sessions, le musée du quai Branly ont ainsi bénéficié de nombreux dons.

Monique Barbier-Mueller est chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres, Officier de l'Ordre du Mérite Ivoirien et Dame de l'Ordre royal espagnol d'Isabelle la Catholique.

Elle est aussi membre du International Council du Museum of Modern Art de New York et fondatrice de l'Association Suisse des Collectionneurs dont elle est toujours présidente d'honneur.

Musée Barbier-Mueller
Rue Jean Calvin, 10
1204 Genève – Suisse
Tél. : + 41 22 312 02 70 – Fax + 41 22 312 01 90
musee@barbier-mueller.ch
www.barbiermueller.ch

CulturesFrance : réunir les entreprises

M. Didier Vuillecot

Responsable du mécénat

L'association CulturesFrance, opérateur délégué des Ministères des Affaires étrangères et européennes et Ministère de la Culture et de la communication a parmi ses missions, celle particulière de mettre en œuvre en France l'accueil des Saisons étrangères et à l'étranger les Saisons françaises.

Pour ce faire, elle a mis en place des comités de mécènes qui rassemblent les grandes entreprises françaises.

Comment procède-t-elle et réussit-elle à fédérer ces entreprises ?

Né le 11 septembre 1957 à Casablanca, **Didier Vuillecot**, a suivi une formation initiale scientifique et artistique. C'est à son père ingénieur géographe et cartographe et à sa mère danseuse qu'il doit son goût pour les arts et les sciences. Il étudiera la géologie à l'université de Pierre et Marie Curie à Paris, le ballet classique au Conservatoire National de Région de Créteil et le théâtre au Théâtre des Quartiers d'Ivry fondé et dirigé par Antoine Vitez.

Formé à la gestion des entreprises de spectacle à l' AGECIF dont il deviendra par la suite un de ses responsables pédagogiques, il suivra plus tard le master *Affaires publiques* à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est également depuis 2001 chargé d'enseignement à l'Université Denis Diderot à Paris où il enseigne les techniques d'expression à de futurs informaticiens.

A titre personnel, ses goûts le porte vers le monde asiatique et le Cambodge en particulier. Il étudie aux Langues'O la langue et la civilisation khmères et organise en 1999 une soirée mémorable au Château de Versailles au profit de la restauration à Phnom Penh de la salle de danse de l'Université Royale des Beaux Arts.

Il fonde en 1988 une entreprise de spectacle « Le Jardin des Délices » qu'il dirige jusqu'en 2001, date à laquelle il rejoint l'Association Française d'Action Artistique (AFAA) comme chargé de mission avant de devenir en 2008 le responsable du mécénat de CULTURESFRANCE qui a pris la suite de l'AFAA.

Trois axes majeurs définissent la politique de **CULTURESFRANCE** :

- Accompagner la création française au-delà des frontières.
- Dialoguer avec les cultures du monde.
- Développer les expertises et les réseaux.

Ce sont près de 5 000 professionnels, auteurs et créateurs dont les actions sont ainsi accompagnées chaque année dans plus de 160 pays. Plus de 20 millions de personnes dans le monde participent ou assistent directement tous les ans à des opérations soutenues par CULTURESFRANCE.

CulturesFrance
1bis avenue de Villars, 75007 Paris – France
Tél. : + 33 1 53 698 376 – Fax : + 33 1 53 693 300
dvillecot@culturesfrance.com
www.culturesfrance.com

Pro Helvetia : Un peu d'égoïsme culturel

M. Pius Knüsel

Directeur de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia

La mission de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia est de diffuser l'art et la culture de Suisse au niveau international. La Fondation de droit public, instituée en 1939, dispose pour cela d'un budget de 34 millions de francs suisses, mis à disposition par la Confédération. Un tiers de ce montant est attribué à des projets en Suisse, de préférence dans l'échange culturel entre les régions linguistiques et les milieux culturels du pays ainsi que dans le soutien direct aux artistes.

À l'étranger, la Fondation apporte chaque année son appui à environ mille projets culturels qui revêtent une dimension suisse. Chaque projet ne reçoit donc en moyenne que 20 000 francs suisses. Si nous arrivons tout de même à construire et à entretenir des relations à long terme avec des partenaires locaux, c'est grâce aux quatre principes suivants :

1. Respect de la subsidiarité. En Suisse, la fondation opère de manière réactive, sous forme de soutien aux projets de tiers. Quand elle donne exceptionnellement des impulsions, elle travaille en partenariat avec les cantons et les municipalités intéressés.

2. Partenariat respectueux. À l'étranger, Pro Helvetia ne parachute pas les projets, mais cherche toujours des partenaires locaux, qui participent au projet aussi bien sur le plan conceptuel que logistique et financier. Nous ne réalisons jamais de projets seuls. D'une certaine façon, nous faisons payer nos partenaires pour qu'ils puissent travailler avec nous. Étonnamment, ils nous prennent d'autant plus au sérieux.

3. Faire prendre conscience des différences. Pro Helvetia part toujours du contexte ; son soutien dépend de ce que nous considérons comme précieux d'un point de vue suisse et de ce qui peut avoir un impact dans un certain environnement

4. La crédibilité de l'art est une exigence primordiale. Pro Helvetia fait prévaloir son autonomie pour choisir les projets qu'elle soutient d'après les standards de qualité qu'elle a développés avec les acteurs culturels et ses partenaires. Nous évitons la propagande et la publicité. Nous considérons la diplomatie volontiers comme une voie d'accès pour la culture suisse, surtout dans les pays dans lesquels la Fondation a développé des programmes d'échange,, en Chine, en région Rhône-Alpes récemment, et bientôt au Chili et en Argentine.

Pro Helvetia se tient volontairement à distance de la Suisse officielle. Cette portion saine d'égoïsme culturel est son capital le plus important. L'intégrité des artistes se reporte sur la Fondation. Et un peu sur la Suisse. Que peut demander la politique de plus ?

Pius Knüsel est directeur de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia depuis 2002. Après des études en germanistique, philosophie et critique littéraire à l'université de Zurich, il travailla en tant que journaliste indépendant, puis en tant que rédacteur culturel pour la télévision suisse dès 1985. De 1992 à 1997, il dirigea le club de jazz Moods et prépara sa reconstruction dans le centre culturel Schiffbau à Zurich. En tant que responsable du sponsoring culturel de la banque Crédit Suisse, Pius Knüsel mit l'accent sur le design et la mode dès 1998.

La **Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia** est une fondation de droit public chargée de promouvoir les activités culturelles d'intérêt national. Instituée en 1939, elle est entièrement financée par la Confédération suisse. Son budget s'élève actuellement à 34 millions de francs suisses.

La Fondation s'efforce d'assurer aux acteurs culturels suisses les meilleures conditions possibles pour créer et faire connaître leurs œuvres. Elle les aide à se présenter de façon convaincante aussi bien en Suisse qu'à l'étranger et leur offre la possibilité de rencontrer les acteurs culturels d'autres pays.

A intervalles réguliers, Pro Helvetia se fixe des priorités thématiques ou géographiques. Ainsi, en ce moment, elle met l'accent sur les échanges avec la Chine, sur la culture des jeux vidéo ainsi que sur les rapports des arts et de l'Etat.

La loi sur Pro Helvetia de 1965 sera remplacée par une loi révisée à fond en 2012.

*Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia
Hirschengraben 22, CH-8024 Zurich
Téléphone +41 44 267 71 71
Fax +41 44 267 71 05
pknuesel@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch*

M. François Debiesse

Directeur de BNP Paribas Wealth Management

Président de la Fondation de l'Orangerie pour la philanthropie individuelle

Né le 5 juin 1947 à Lyon, marié, trois enfants
Ecole HEC Promotion 1969

Entré à la Banque de Paris et des Pays-Bas le 1^{er} octobre 1971 ; Chargé de clientèle, puis responsable d'Equipe au sein de la Direction des Grandes Entreprises (1971 à 1977) ; Département International (Secteur Asie Pacifique 1977/1978) ; Directeur du Réseau France (1979 à 1991) ; Directeur du Développement Européen (1992/1993) ; Directeur du Département de Gestion Institutionnelle et Privée (1993 à 1999) ; Directeur de la Banque Privée du Groupe BNP Paribas (1999 à 2008) ; Président de la Fondation BNP Paribas (1995 à 2008).

Depuis juin 2008 : Directeur de BNP Paribas Wealth Management ; Depuis janvier 2009 : Président de la Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie individuelle ; Professeur de Finances à l'ESLSCA (Ecole Supérieure Libre des Sciences Commerciales appliquées)

BNP Paribas Wealth Management

Le métier de gestion privée propose aux clients fortunés et aux familles d'actionnaires des conseils et services personnalisés dans le cadre d'une approche globale de leur patrimoine. La banque privée s'appuie sur plus d'un siècle d'expérience et dispose d'une envergure mondiale. Présente dans plus de trente pays et gérant plus de 230 milliards d'euros d'actifs clientèle, BNP Paribas Wealth Management occupe au sein des banques privées le premier rang de la zone euro et le septième rang mondial.

Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie Individuelle

D'envergure internationale, reconnue d'utilité publique en Suisse et, en France abritée par la Fondation de France, la *Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie individuelle* est l'une des deux solutions proposées par BNP Paribas Wealth Management pour répondre aux aspirations philanthropiques de ses clients grandes fortunes. La Fondation a pour objet « la préservation et la transmission des patrimoines et des savoirs ». Elle permet au donateur de choisir l'affectation de son don parmi une sélection rigoureuse de projets originaux et lui assure le contrôle et suivi de sa mise en œuvre.

Fondation de l'Orangerie pour la Philanthropie Individuelle

Président : François Debiesse

Directrice : Nathalie Sauvanet

33, rue du Quatre-Septembre

75002 Paris – France

www.paribas.com

www.banqueprivée.bnpparibas.com

MODERATEURS

Jérôme Kohler

Directeur, L'Initiative philanthropique

Fondateur de la société de conseils *L'Initiative Philanthropique*, Jérôme Kohler intervient depuis 15 ans sur l'ensemble des problématiques de mécénat et de philanthropie.

Ancien directeur-adjoint du département fondations de la Fondation de France et ancien directeur du mécénat du groupe L'Oréal, il a par la suite conseillé des entreprises comme les Caisses d'Épargne, Groupama, JTI, ERDF... sur leur stratégie de mécénat. Il a par ailleurs accompagné sur leur stratégie de développement de nombreuses institutions. Au niveau international, il a participé à la mise en place du Transnational Giving Europe et a créé et dirigé aux États-Unis les « American Friends of the Louvre ».

Enfin, il est conseiller philanthropique de personnes physiques ou de familles, en France ou à l'étranger, qui souhaitent mettre en place des structures ou actions philanthropiques, et accompagnent banques privées, family offices dans la mise en place de services philanthropiques ou l'accompagnement de leurs clients sur ces questions.

Jérôme Kohler a également été chercheur associé à HEC Montréal et a enseigné à l'IEP de Paris où il a créé la première chaire française consacrée à la philanthropie et au mécénat. Il est le représentant en France de l'European Venture Philanthropy Association et est membre de plusieurs réseaux d'experts internationaux dont le « International Network in Strategic Philanthropy, Americans for the Arts et le Social Investment group » du Centre Européen des Fondations. Il a organisé ou participé à de nombreux colloques ou séminaires sur les thèmes de la philanthropie, du mécénat et des outils juridiques ou financiers philanthropiques.

L'Initiative philanthropique
21 rue Ballu, 75009 Paris – France
Mobile : +33 (0)6 60 76 47 55
jeromekohler@aol.com
www.initiativephilanthropique.fr

Laurent Wolf

Journaliste, *Le Temps*

Études de sociologie à Genève (1963-1967) et assistant à la chaire de sociologie (1967-1968). Chef de travaux à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), notamment en sociologie urbaine (1968-1971). Doctorat de sociologie (1970) publié aux éditions Anthropos sous le titre *Idéologie et production, le design* (1972). De 1971 à 1991, pratique professionnelle de la peinture. Fin des années 80 et début des années 90, chargé de cours de sociologie de l'art à l'EHESS. De 1992 à 1996, chargé de cours de sociologie à l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle / Les Ateliers (Paris). Conception d'un CD Rom sur Pablo Picasso, Grolier Interactive, 1996. Collaborateur régulier de la revue *Études* (Paris). A partir de 1992, journaliste au *Nouveau Quotidien* puis au journal *Le Temps* depuis 1998. Actuellement : critique d'art, *Quotidien Le Temps*, après avoir été correspondant général à Paris et Responsable du Samedi culturel.

Le Temps, un des principaux quotidiens suisses, est édité à Genève. Le numéro du samedi comporte un supplément culturel. Le numéro de jeudi quant à lui comporte un supplément *Sortir* qui propose des critiques de cinéma, musique, théâtre et expositions. *Le Temps* consacre par ailleurs beaucoup de place aux rubriques internationales, nationales et régionales ainsi qu'une page de débats et comporte un cahier *Économie & Finance*.

Le Temps

Place de Cornavin 3

CP 2570

1211 Genève 2 - Suisse

Tél. : +41 22 799 58 58 – Fax : +41 22 799 58 59

laurent.wolf@letemps.ch

www.letemps.ch

CONTACTS

Office fédéral de la culture

Hallwylstrasse 15
3003 Berne – Suisse
Tél. +41 (0)31 322 92 61
Fax + 41 (0)31 322 92 73
www.bak.admin.ch

Jean-Frédéric Jauslin, directeur de l'Office fédéral de la culture
jean-frederic.jauslin@bak.admin.ch

David Vitali, Affaires Internationales
david.vitali@bak.admin.ch

Anne Weibel, cheffe communication
anne.weibel@bak.admin.ch

Ministère de la Culture et de la Communication

182, Rue Saint-Honoré
75001 Paris
Tél. +33 (0)1 40 15 80 30
www.culture.gouv.fr

*Secrétariat général
Service des affaires juridiques et internationales
Sous-direction des affaires européennes et internationales*

Brigitte Favarel, sous-directrice
brigitte.favarel@culture.gouv.fr

Henri d'Almeida, chargé de mission
henri.dalmeida@culture.gouv.fr

Clara Nieden, chargée de mission
clara.nieden@culture.gouv.fr

*Direction générale des médias et des industries culturelles
Sous-direction du développement de l'économie culturelle
Mission du mécénat*

Robert Fohr, chef de la mission
robert.fohr@culture.gouv.fr

Marie Christine Gérard, chargée de mission
marie-christine.gerand@culture.gouv.fr

Helena Teira
teira.ext@culture.gouv.fr

Ambassade de Suisse en France

142, rue de Grenelle
F-75007 Paris
Tél. +33 (0)1 49 55 67 00
Fax +33 (0)1 49 55 67 67

Anne Marie Aeschlimman, conseillère culturelle
anne-marie.aeschlimann@eda.admin.ch

Blandine Pierre
blandine.pierre@eda.admin.ch

Ambassade de France en Suisse

Schosshaldenstrasse 46, 3006 Berne
Tél +41 (0)31 359 21 11
Fax +41 (0)31 359 21 91

Luc Fuhrmann, conseiller de coopération et d'action culturelle
luc.fuhrmann@diplomatie.gouv.fr

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

2 rue Vivienne, 75002 Paris
Tél. +33 (0)1 47 03 89 00
Fax +33 (0)1 47 03 86 36
www.inha.fr

Janny Léveillé, chargée de mission pour le mécénat
janny.leveille@inha.fr

Remerciements

Mmes Marie-Ange Masson, Elyane Robine, Julia Villasenor
MM. Gaspard Cuillé, Thomas Eynaud de Faÿ, Maxime Gresle